

COMMUNE DE HARNES

ARRONDISSEMENT
DE LENS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE HARNES

DU 11 DECEMBRE 2014

OBJET : Revalorisation des tarifs - Redevance d'occupation du domaine public –
Permissions de voirie permanentes et permissions de voirie occasionnelles – Service
Urbanisme

Nombre de membres en
exercice : 33

Nombre de Conseillers
Municipaux présents : 26

Quorum : 17

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de Harnes, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
ABSENTS AVEC POUVOIR :

Lydie WARCHALOWSKI, pouvoir à Philippe DUQUESNOY

Jean-François KALETA, pouvoir à Dominique MOREL

Eric CAMBIER, pouvoir à Carole GUIRADO

Marc DEBEIRE, pouvoir à Jeanne HOUZIAUX

Nadine SCHUBERT, pouvoir à Anne-Catherine BONDOIS

Guy SAEYVOET, pouvoir à Jean-Marie FONTAINE

Sébastien RICOUART, pouvoir à Anthony GARENAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : André GUELMENGER, Conseiller municipal délégué.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 voix CONTRE (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015 le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les permissions de voirie permanentes et occasionnelles, selon le tableau ci-après :

PERMISSIONS DE VOIRIE PERMANENTES	
NATURE	TARIF A COMPTER DU 01/01/2015
Étalages commerciaux	16,80 €
Terrasses de café	16,80 €
Friteries – Pizzerias et assimilé :	
Ouverture le soir par mois	62,75 €
Ouverture toute la journée par mois	212,00 €
Ouverture exceptionnelle pour un jour	8,15 €
Taxis, véhicules de petite remise	106,00 €

PERMISSIONS DE VOIRIE OCCASIONNELLES		
Echafaudages	le m2 par jour	0,33 €
Bennes à récupération de gravats	Forfait par jour	2,30 €
Abaissement des bordures pour accès garage...	Coût des travaux à la charge du demandeur après autorisation municipale - revêtement final réalisé par la commune	Sans conversion
Manifestations locales telles que marché aux puces, foires à la brocante...	Forfait par jour d'occupation du site	11,35 €
Mise à disposition d'un emplacement ou d'un petit chalet	Forfait 3 jours	77,90 €
Mise à disposition d'un emplacement ou d'un grand chalet	Forfait 3 jours	92,70 €

Fait et délibéré à HARNES, le 11 décembre 2014
 Suivent les signatures au registre
 Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2014



Philippe DUQUESNOY

Accusé de réception en préfecture
 062-216204131-20141211-DEL309-
 11122014-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2014
 Date de réception préfecture : 17/12/2014